

Etat du récolement des dépôts d'œuvres d'art et de ses suites

par grandes institutions déposantes

Mobilier national

juin 2014



**ETAT DU RECOLEMENT
DES DEPOTS D'ŒUVRES D'ART
ET DE SES SUITES PAR GRANDES
INSTITUTIONS DEPOSANTES**

Mobilier national

Juin 2014

élaborée par le Mobilier national avec le concours du secrétariat de la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art

ETAT DU RECOLEMENT DES DEPOTS D'ŒUVRES D'ART DU MOBILIER NATIONAL ET DE SES SUITES A LA FIN DE L'ANNEE 2013

Introduction

a) Rappel historique

L'administration générale du Mobilier national et des manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie regroupe depuis 1937 des services d'origine distincte : d'une part le Mobilier national proprement dit, héritier du Garde-meuble de la Couronne et d'autre part les trois manufactures de tissage.

b) Régime juridique

Aux termes du 5° de l'article D113-12 du code du patrimoine, seuls les biens et objets mobiliers fabriqués postérieurement à l'année 1800 peuvent faire l'objet d'une mise en dépôt. En vertu des articles D113-11 à D113-23 du code du patrimoine, ils sont autorisés :

- pour contribuer à l'aménagement de l'hôtel et des résidences affectés au Premier ministre, des ambassades de France, des hôtels ministériels, des hôtels des présidents des assemblées ainsi que des cabinets de travail des chefs des grands corps de l'Etat (étant précisé que ces dépôts sont limités pour les membres du Gouvernement à l'aménagement des pièces de réception officielle, du bureau personnel et du bureau du directeur du cabinet) ;
- pour répondre dans d'autres cas, après consultation d'une commission de contrôle, à la demande du ministre dont relève le service ou l'organisme demandeur ;
- pour permettre la présentation de meubles ou objets présentant, du point de vue historique ou artistique, un intérêt exceptionnel dans un musée de France ou un monument historique appartenant à une personne publique, ouverts au public.

L'arrêté du 23 décembre 2002, érigeant le Mobilier national et les manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie en service à compétence nationale, précise en outre que ce service a pour mission « d'assurer l'ameublement des résidences présidentielles [...] ».

Le ministre chargé de la Culture peut décider (article D113-14), sur proposition de l'administrateur général du Mobilier national, l'inscription des meubles et objets mobiliers en service dans les administrations et n'appartenant pas au Mobilier national en vue de leur sauvegarde :

- soit à un « inventaire annexe » tenu par le service (cette inscription est de droit pour les œuvres antérieures à 1800),
- soit à l'inventaire normal du Mobilier national quand leur intérêt le justifie.

Ainsi en 2011, ce sont 78 meubles, provenant du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Justice et de la préfecture des Yvelines, qui ont été pris à l'inventaire normal du Mobilier national, cependant que 10 provenant du ministère de l'Intérieur, et qui étaient sur l'inventaire annexe, ont été intégrés à l'inventaire normal. S'agissant des rapports avec le musée du Louvre, 26 objets ont été pris à l'inventaire normal du Mobilier national qui, en revanche, a fait un dépôt de 16 œuvres.

En 2012, il n'y a pas eu d'objet inscrit à l'inventaire normal du Mobilier national par l'intermédiaire de la commission de contrôle du Mobilier national. En revanche, les musées de Versailles et du Louvre lui ont déposé chacun 8 objets.

Les œuvres inscrites à l'inventaire annexe doivent faire l'objet d'un contrôle particulier comme l'a recommandé la commission dans ses deux rapports précédents. La réapparition en vente publique d'œuvres disparues ayant figuré à cet inventaire imposera sans doute une plus grande précision des

effets de cette inscription à l'inventaire annexe.

En vertu de l'article D423-17 du code du patrimoine, les œuvres dont la commission scientifique des musées nationaux estime qu'elles ne sont pas nécessaires à la présentation des collections nationales peuvent être confiées au Mobilier national qui en dispose dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

En tout état de cause, le Mobilier national procède à un inventaire quinquennal des meubles et objets en dépôt (article D113-21) groupés par dépositaire avec l'indication de l'immeuble où ils sont déposés, de l'état des objets, de la date du dépôt, des restaurations et des retours définitifs à prévoir.

c) L'organisation des services au sein du Mobilier national

Au sein du Mobilier national, le département des collections, en charge du récolement dispose à cet effet :

- de trois inspecteurs de la création et des enseignements artistiques :

* Marie-France Dupuy-Baylet : Ministère des affaires étrangères et du développement international et ses secrétariats d'Etat, ambassades, consulats et organismes à l'étranger, conseil supérieur de la magistrature, grande chancellerie de la Légion d'honneur, responsabilité de la réserve des bronzes (90% de la charge de travail), publications et expositions ayant trait aux bronzes et au mobilier d'époque Empire ;

* Jean Estève : Ministères de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, de la Culture et de la communication, de la Justice, ambassades de France à Vienne, organismes de province (50% de la charge de travail), secrétariat de la commission de contrôle, suivi des relations avec la CRDOA;

* Myriam Zuber-Cupissol : Grands corps de l'Etat, ministères de l'Economie, du redressement productif et du numérique et ses secrétariats d'Etat, des finances et des comptes publics et son secrétariat d'Etat, de la décentralisation, de la réforme de l'Etat et de la fonction publique et son secrétariat d'Etat, organismes parisiens (60% de la charge de travail), publications et expositions ayant trait au mobilier contemporain, rapporteur de la commission d'achat de mobilier ;

- d'un chef de travaux d'art :

* Jean-Jacques Gautier : Ministère des Affaires sociales et de la santé et ses secrétariats d'Etat, du Travail, de l'emploi et du dialogue social, de l'Intérieur, des Outre-mer, secrétariat d'Etat aux sports, musées et monuments historiques de Paris et de province (100% de la charge de travail), publications et expositions ayant trait au mobilier du XVIII^e siècle ;

- d'un conservateur du patrimoine :

* Jehanne Lazaj : résidences présidentielles, services du Premier ministre, ministères des Droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, du Logement et de l'égalité des territoires, secrétariat d'Etat aux relations avec le parlement (50% de la charge de travail), publications et expositions ayant trait aux tissus (XVIII^e et XIX^e siècles) et à l'épopée Napoléonienne ;

- d'un chargé d'études documentaires, responsable du service de la documentation :

* Gérald Remy : Assemblée nationale, organismes d'Ile-de-France (30% du temps de travail), organisation et gestion du service de la documentation, publications et expositions ayant trait au mobilier de la première moitié du XX^e siècle;

- de deux chargés de mission :

* Céline Delamotte (cette dernière étant mise à disposition par la commission) qui apporte son soutien aux personnes précitées et principalement à Madame Lazaj sur les résidences présidentielles et les services du Premier ministre (98% de la charge de travail) participation ponctuelle à certaines expositions ;

* Arnaud Denis : Ministère de la défense et son secrétariat d'Etat (50% de la charge de travail), suivi du rangement des réserves, participation aux expositions ;

- un inspecteur de la création artistique, Jean Vittet, ayant été nommé conservateur au château de Fontainebleau au 1^{er} juillet 2013, dans l'attente de son remplacement ses dossiers se répartissent comme suit :

Sénat : Jean Esteve ;
 Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie et son secrétariat d'Etat : Myriam Zuber-Cupissol ;
 Ministère de l'Education nationale et son secrétariat d'Etat : Arnaud Denis ;
 Exposition « Beauvais 350 ans, Portrait d'une manufacture » : Gérald Remy.

1. Part des dépôts dans les collections et évolution de leur nombre

a) Part des dépôts dans les collections

Le Mobilier national évalue à 24 000 le nombre des œuvres déposées parmi ses collections qui regroupent 68 000 objets de nature très diverse. Le montant des réserves excède donc sensiblement celui des dépôts. Il évolue fréquemment en fonction des mouvements (les retours l'emportant sur les sorties) mais aussi des déclassements (plusieurs ventes de biens de peu de valeur ont été organisées au cours des dernières années).

Tableau n°1
Etat des principaux types de collections et de dépôts (février 2014)

Nature des objets	Total	« disponible »	dépôts
Sièges	25 953	16 170	9 783
Meubles	9 939	6 038	3 901
Tapis et Tapisseries	5 554	3 487	2 067
Bronzes	7 257	3 699	3 558
Autres	19 064	13 735	5 329
Total	67 767	43 129	24 638*

* Ce chiffre tient compte des expositions, des sorties pour manifestations temporaires, etc.

Le nombre des oeuvres en dépôt évolue plus sensiblement que pour les autres déposants d'une année sur l'autre. Mais le taux global des dépôts reste stable.

Tableau n°2
Etat des dépôts au regard du montant de l'ensemble des collections

Années	Nb dépôts	Nb œuvres en réserve	Nb total des œuvres conservées	Taux dépôts
2008	26584			
2009	26835			
2010	26500			
2011	24 618	48 283	72 901	33.77%
2012	23 713	50 197	73 910	32.08%
2013	23 056	51 342	74 398	30.99%

Le système informatique du Mobilier national ne permet pas de connaître rétroactivement le nombre total d'oeuvres conservées et celui des oeuvres en réserve pour les années 2008 à 2010.

b) Evolution du nombre global des dépôts et des récolements annuels

Tableau n° 3
Évolution du récolement des dépôts du MN

	Total des œuvres déposées	Œuvres récolées dans l'année	Observations
2008	26 584	9 224	dont 8263 pour les résidences présidentielles en tenant compte des récolements effectués de 2006 à 2008.
2009	26 835	1 854	dont 723 pour le premier récolement général et 1 131 pour le nouveau récolement quinquennal
2010	26 500	4 588	dont 81 pour le premier récolement général et 4 507 pour le nouveau récolement quinquennal
2011	24 528	3 679	dont 1 300 œuvres récolées au ministère de la Défense.
2012	23 713	7 143	dont 1441 objets vus dans les résidences présidentielles mais restant à identifier.
2013	23 056	2 313	dont 316 pour la ville de Rome et 825 pour le Ministère de la culture et de la communication

Source : Mobilier national (chiffres au 31 décembre de chaque année). Commentaire du nombre des récolements dans l'année.

Au total, ce sont 20 496 œuvres qui ont été récolées en cinq ans ; on en compte 3 955 au titre du récolement général de 2009 et 16 541 au titre du nouveau récolement quinquennal. Le rythme quinquennal est donc à peu près respecté.

c) Articulation du récolement quinquennal des dépôts et du récolement des réserves

Le Mobilier gère au total 73 910 œuvres et 23 713 dépôts (selon sa base SCOM¹).

Le récolement de ces réserves, effectué aux trois quarts en 2011, s'est poursuivi en 2012 essentiellement dans les installations de Rungis.

d) Evolution des inventaires

De nombreuses inscriptions de biens figurant à la fois sur les inventaires du Mobilier national et sur ceux des châteaux-musées ou de l'établissement public « Cité de la céramique-Sèvres et Limoges » devraient être résorbées. Des propositions ont été faites aux châteaux-musées. Quant à la manufacture de Sèvres, le Mobilier national a proposé de lui signaler, après chaque récolement, les objets en porcelaine de Sèvres inscrits à l'inventaire normal du Mobilier national qui ont été contrôlés, mais la question de principe n'est pas encore arbitrée.

La commission a demandé, en 2010, une relance du chantier de la numérisation des inventaires destiné à faciliter la gestion des œuvres, améliorer l'alimentation et l'enrichissement des dossiers documentaires. Le ministère de la culture et de la communication a reçu les premiers devis réunis par la commission avec le concours des principaux déposants et en premier lieu du Mobilier national. Un budget, affecté en 2012 a permis l'engagement, en septembre 2012, des travaux qui ont été achevés en 2013.

e) Les bases informatiques de gestion des collections en général et des dépôts en particulier

Le service de la régie des œuvres du **Mobilier national** a engagé depuis 2010 un important travail afin d'améliorer la base de données SCOM (Suivi des collections d'objets mobiliers). Celle-ci, créée « sur mesure » en 1997 par la société Sicem, répond aux besoins de gestion de l'établissement mais rendait difficile les exports numériques d'information. Grâce au bon travail en équipe avec la régie des collections, le secrétariat de la commission et la société Elypsia, nouveau prestataire, la base a connu plusieurs évolutions :

¹ SCOM : Suivi des collections d'objets mobilier.

- affichage des données plus ergonomique,
- « nettoyage » en cours des différents vocabulaires,
- mise en place de méthodologie d'alimentation des champs,
- mise en place d'information pour le suivi des œuvres ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte,
- exportation de données à partir d'une commande plus aisée, sous forme de « panier ».

2. Etat de la répartition des dépôts et des récolements en 2013 entre dépositaires

Près du tiers des dépôts concerne les résidences présidentielles et du Premier ministre.

Tableau n°4
Répartition des dépôts du Mobilier national

Dépositaires	Total des œuvres déposées au 01/01/2013	Total des œuvres récolées en 2013	Total des œuvres déposées au 31/12/2013
Résidences et services présidentiels et du Premier ministre	à l'Elysée 5 904 à Matignon 1 716 soit 8 401	à l'Elysée 209 à Matignon 37 soit 246	5 782 1 758 soit 7 540
Assemblées parlementaires	978	0	972
Grands corps et grandes institutions de l'Etat	701	230 (deux récolements successifs au conseil supérieur de la magistrature)	688
Ministères	5322 dont 1691 Défense et 873 Culture	1279 (dont 820 + 5 au ministère de la culture et de la communication)	5 109 dont 1 700 Défense
Régions	5 915	242	5 868
Etranger (ambassades)	2930	316	2879
Total	24 247	2 313 +5	23 056

Source : rapport d'activité 2013 du Mobilier national

L'année 2012 a été dominée par la mise en œuvre du récolement quinquennal des résidences et services présidentiels précédemment récolés en 2006 et 2008. Les grands corps de l'Etat et les ministères ont fait l'objet de récolements pour 738 œuvres. En revanche, aucun récolement n'a été conduit à l'étranger, mais nombre de postes diplomatiques ont procédé à des restitutions de leurs dépôts.

Les principaux récolements effectués en 2013 ont concerné le pavillon de la Lanterne pour les résidences présidentielles, les ministères installés au 139 rue de Bercy (Economie et finances, Budget, Redressement productif) et le ministère de la Culture et de la communication. A l'étranger, l'ensemble des dépositaires se trouvant dans la ville de Rome a été récolé.

Le récolement des dépôts ne peut être fiable que si l'ensemble des collections des dépositaires (exposées ou en réserve) l'a également été.

L'article D113-18 dispose que chaque dépositaire doit adresser un état annuel des objets qui lui ont été déposés ou qui figurent à l'inventaire annexe avec indication de leur emplacement et de leur état de conservation. Ces états annuels sont envoyés avec une régularité insuffisante sauf pour les ambassades.

3. Le résultat du récolement des dépôts : œuvres vues et non vues

A l'issue de l'envoi des comptes rendus de rapports de mission de récolement par les déposants (depuis le début de l'année 2013) et lorsque le récolement constate que des oeuvres n'ont pas été localisées, le Mobilier national demande aux dépositaires de procéder aux investigations complémentaires susceptibles de localiser les oeuvres non vues ou à défaut, de l'éclairer sur les circonstances de leur disparition. Ces trois dernières années, la rapidité et la qualité des réponses des dépositaires tout particulièrement en région, se sont améliorées.

a) Les œuvres retrouvées

Ces recherches actives ont permis à la commission de retrouver trente-huit œuvres qui proviennent pour l'essentiel des services du Premier ministre (32 meubles : 18 ont été retrouvés par les services du Premier ministre, 2 ont été identifiés dans les réserves du Mobilier national, 6 identifications ont été faites parmi des renvois des services du Premier ministre, 2 objets avaient été déplacés au Pavillon de la Lanterne enfin des erreurs de marquage ou de décompte ont permis de retirer 4 objets des listes de non vus). Quelques autres œuvres ont aussi été retrouvées au Sénat (un fauteuil) et dans les ministères de la culture (un table basse d'après Monpoix), des affaires étrangères (une table à jeu époque Empire) et des Outre-Mer (deux fauteuils et une console).

Tableau n°5
Evolution du nombre des œuvres retrouvées

Années	Administrations centrales	Etranger	Régions	Total
2011	6	2	-	8
2012	3	1	-	4
2013	38	-	-	38

b) Œuvres vues et non vues

Tableau n°6
Résultat du récolement des dépôts du Mobilier national

Années	Total des œuvres récolées dans l'année*	Œuvres vues dans l'année	Détail des œuvres non vues dans l'année			Total des œuvres non vues dans l'année	
			non localisées	présumées détruites	déclarées volées	nombre	%
2008	9 224	8 363	861	0	0	861	9,3%
2009	723	682	41	0	0	41	5,6%
2010	4 588	4 093	495	0	0	495	10,8%
2011	3679	2 801	849	23	6	878*	23,1%
2012	5 702	5 093	609	0	0	609**	10,7%
2013	2 313	1 923	383	0	4	387***	16,7%

Source : MN (chiffres au 31 décembre de chaque année)

« Total des œuvres récolées dans l'année » : les chiffres de cette colonne ne prennent pas en compte les œuvres récolées pendant l'année dont le résultat de la mission de récolement n'avait pas été validé ni le rapport de mission rédigé dans la même année.

* En 2011, les 878 non vues se répartissent ainsi : 501 d'avant 1950 ; 307 entre 1950 et 2010 et 70 nouveaux non vus constatés lors du récolement de 2011.

** En 2012, les 609 non localisées se répartissent ainsi : 590 entre 1950 et 2011, et 19 au titre du récolement de 2012.

*** En 2013 les 387 non vus se répartissent ainsi : 84 avant 1950, 278 entre 1950 et 2012, 25 au titre du récolement de 2013

Les fortes variations annuelles des non localisés s'expliquent par la nature des lieux et des œuvres récolées.

Les 23 œuvres présumées détruites mentionnées en 2011 ont brûlé lors d'un incendie survenu à l'hôtel Matignon le 31 août 2001, les œuvres déclarées volées concernent le ministère de l'agriculture (3 objets) et celui des Affaires étrangères (3 objets).

En 2013, les 4 œuvres déclarées volées concernent le ministère de la culture et de la communication (à préciser).

Tableau n°7
Résultat du récolement des dépôts du Mobilier national
d'après les rapports de mission de récolement reçus à la CRDOA

	Total des œuvres récolées présentes dans la base DOSSIER*	Œuvres vues	Détail des œuvres non vues			Total des œuvres non vues	
			non localisées	présumées détruites	déclarées volées	nombre	%
TOTAL au 31/12/2013	26 944	21 550	3 372	87	14	3 473	12,88%

Source CRDOA : pour 470 dossiers dans la base DOSSIER concernant les dépôts du Mobilier national.

Les chiffres donnés dans ce tableau correspondent au nombre total d'œuvres récolées, vues et non vues, depuis le début des travaux de la CRDOA jusqu'au 31 décembre 2013. Ces chiffres sont issus des rapports de mission de récolement et de mises à jour envoyés par le déposant à la commission.

L'écart avec le nombre des dépôts indiqué par le Mobilier national au tableau n°4, s'explique à la fois par les retards de transmission des rapports de mission à la commission et par les retards de leur enregistrement par le secrétariat de la commission.

Ce tableau a été complété par le secrétariat de la CRDOA, le Mobilier national ne disposant plus depuis 2010 de chiffres globaux pour le récolement.

4. Les dépôts localisés et leur traitement par le déposant

Au cours des dernières années, à la suite de ses opérations de récolement, le Mobilier national a procédé à la régularisation de ses dépôts et a évidemment enregistré des retours et des sorties.

Tableau n°8
Les suites du récolement à l'initiative du déposant au cours des dernières années

	Œuvres récolées	Régularisées	Retours	Sorties	Solde
2011	3 679		863	550	313
2012	5 702	27	1 606	764	842
2013	2 313	17	766	552	214

a) Les régularisations, rectifications d'affectation et versements

Les régularisations ont été relativement peu nombreuses.

Des rectifications d'affectation peuvent intervenir en cas de double inscription sur deux inventaires différents...

Les « versements » : certaines œuvres peuvent être affectées à titre définitif à une autre institution de l'Etat. Ce fut le cas d'un important « versement » au département des objets d'art du musée du Louvre en 1901.

b) Les retours

Au terme des missions de récolement, il est fréquent que le déposant, constatant que l'œuvre est en réserve chez le dépositaire, ou/et en mauvais état, soit conduit à en demander le retour. Mais, au cours de la dernière période, la commission relève surtout un nombre fortement croissant de retours à l'initiative des dépositaires eux-mêmes. Ces retours ont manifestement plusieurs motivations qui peuvent se conjuguer, qu'il s'agisse de la prise de conscience des coûts de restauration quand elle est demandée par le déposant, des risques que fait courir la conservation des œuvres ou de la modification des locaux dont la nouvelle configuration souvent plus contemporaine s'accommode moins bien de meubles ou objets anciens.

Le Mobilier national a ainsi enregistré :

- en 2011, 863 retours, dont 139 dans les administrations centrales de cinq des principaux ministères contre 36 nouveaux dépôts,
- en 2012, 1 606 retours, dont 259 œuvres pour huit des principaux ministères contre 133 nouveaux dépôts,
- en 2013, le nombre total des retours d'œuvres est de 766 en provenance principalement : de la Présidence de la république (294), des services du Premier ministre (109), du ministère de la Culture et de la communication (36) et de 16 autres ministères ou grands corps de l'Etat. 65 ont pour origine des organismes en région et 78 reviennent de l'étranger.
- L'ensemble de nouveaux dépôts s'élève à 562 objets : 172 pour la Présidence de la république, 152 pour les services du Premier ministre 38 pour le ministère de l'intérieur et 32 pour celui de la culture et de la communication, 18 objets ont été déposés en région (17 en Ile-de-France) et 27 à l'étranger.

Le Mobilier national organise chaque lundi une réunion pour examiner les objets rentrés pendant la semaine précédente et décider s'ils doivent être restaurés, vendus ou mis au rebut.

Plusieurs opérations de déménagement de services administratifs vont entraîner des retours plus importants encore. Le transfert des services du premier ministre avenue de Ségur devrait susciter des retours massifs que les services commencent à évaluer en liaison avec le Mobilier national et, accessoirement, avec les autres déposants. Le déménagement du ministère de la Défense dans les nouveaux locaux en projet «Balard », constitue une autre opération d'envergure, coordonnée par la mission du patrimoine mobilier, au sein de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), en liaison notamment avec les déposants et la commission de récolement. Enfin, le déménagement d'une grande partie de l'administration centrale du ministère de la Justice dans de nouveaux locaux à la porte d'Aubervilliers à l'horizon 2015 posera les mêmes questions qu'au ministère de la Défense, et l'association du département des Archives, de la Documentation et du Patrimoine (DADP) aux opérations sera un enjeu important. Là encore, ce pourrait être l'occasion de retour de dépôts.

Le Mobilier national a pris contact avec les responsables de ces différents services afin de connaître les sites et le nombre des objets concernés afin de pouvoir prendre les dispositions nécessaires pour les stocker, les mettre en vente ou au rebut.

c) Les nouvelles conventions de dépôts

L'importance des retours a conduit le Mobilier national à mettre en œuvre de nouvelles opérations qu'il présente comme des « prêts de cinq ans ».

Ainsi, des dépôts au château de Chambord ont permis de compléter l'ameublement de l'appartement de parade de mobilier du XVIII^e siècle et d'évoquer dans un appartement d'invité le mobilier du château

de Lamotte-Beuvron (sur les 50 meubles figurants sur la convention signée en 2013, 17 sont des retours récents (2012 et 2013).

Au château de Chaumont il s'agissait de compléter des envois remontant à plusieurs années. D'autres opérations de ce type sont en cours avec les châteaux d'Azay-le-Rideau, de Sully sur Loire, de Saché.

Pour le château d'Hardelot il ne s'agit plus d'un prêt mais d'une location (sur les 50 meubles figurants sur la convention signée en 2013, sept meubles font partie des onze restitués par le musée Hébert le 11 juillet 2013).

d) Les mises au rebut

Comme les biens en réserve, les retours de dépôts peuvent faire l'objet de mises au rebut, s'agissant de biens usuels, sans valeur, dont l'état ne permet plus l'utilisation et qu'il n'est même pas envisageable de vendre :

en 2011 sur les 6 objets mis au rebut 3 étaient des rentrées de l'année soit 50% ;

en 2012 les 2 objets mis au rebut n'étaient pas rentrés récemment ;

en 2013 sur les 247 objets mis au rebut 2 étaient des rentrées de 2012 et 2013 soit 0,8%.

e) Les déclassements

Depuis une circulaire du Premier ministre du 3 juin 2004, « les objets et meubles déposés autrefois par le Mobilier national mais qui n'ont qu'un caractère fonctionnel échappent au régime des dépôts et sont progressivement rayés des inventaires ».

Dès 2005 le Mobilier national a sorti de son inventaire SCOM la plupart des objets ordinaires. Des objets sans intérêt déposés dans les résidences présidentielles vont prochainement être radiés des inventaires.

Le Mobilier national assimile les biens historiques et culturels de la norme 17 du code des normes comptables de l'Etat aux biens culturels patrimoniaux (classés A) de ses collections qui comprennent notamment le fonds du Musée des Gobelins, les textiles historiques (commandes de soieries royales et impériales), le musée du siège, les meubles provenant des pièces principales des résidences royales, impériales ou présidentielles, les sièges encore garnis de tapisseries de Beauvais des XIX^e et XX^e siècles, les meubles présentés lors d'expositions internationales (en particulier ceux provenant de l'exposition de 1937), certains meubles de l'atelier de recherche et de création du Mobilier national.

f) Les ventes par les domaines

Lors des rentrées de dépôts comme des inspections en réserves, les objets qui ne paraissent pas devoir être conservés dans les collections, sont proposés à la vente après intervention d'une commission consultative de radiation informelle. Ainsi, en 2011, 214 objets ont été radiés (dont 83 vendus, 6 mis au rebut, 5 restitués, 1 dégradé car devenu inutilisable, 119 laissés au dépositaire car il s'agissait de mobilier ordinaire ne relevant plus du Mobilier national).

en 2008 sur les 183 objets vendus 31 étaient des rentrées de 2007 et 2008 soit 16.93% ;

en 2009 sur les 68 objets vendus 4 étaient des rentrées de 2008 soit 5.88% ;

en 2011 sur les 83 objets vendus 3 étaient des rentrées de 2010 soit 3.61%.

Aucune vente n'est intervenue en 2012, 2013 et 2014.

5. Les dépôts non localisés et leur traitement après avis de la commission

Tableau n°8
Résultats des récolements

Années	Nb de dépôts récolés	Non localisés	Taux
2008	9 224	861	9,3%
2009	723	41	5,6%
2010	4 588	495	10,8%
2011	3 679	849	23,1%
2012	5 702	609	10,7%
2013	2 313	387	16,7%

La variation du nombre des non localisées suit en général celle du nombre d'objets récolés et s'il peut y avoir pour certaines années un taux de non vus plus importants, cela est dû au récolement d'institutions qui ont bénéficié souvent depuis 1894 de très nombreux dépôts et pour lesquelles le nombre de non vus (parfois antérieurs à 1950) est particulièrement important : en 2011 sur les 849 non vus 448 (dont 422 avant 1950) concernent le ministère de la défense et 189 les services du Premier ministre ; en 2013 sur les 387 non vus, 243 (dont 84 antérieurs à 1950) concernent le ministère de la culture et de la communication. Seule une moyenne générale peut donner une idée exacte de la proportion de non vus.

Tableau n°9
Tableau détaillé des délibérations concernant le MN en GP
Constat d'échec des recherches et plaintes

	Constat d'échec des recherches	Plaintes proposées	Observations
Année 2013	336	6	

Le Mobilier national propose de se borner à un simple constat d'échec lorsque les objets disparus sont sans valeur vénale, historique ou artistique, sans descriptif suffisant et leur perte ancienne.

a) Les propositions de dépôt de plainte

En cas de vol caractérisé, le dépôt de plainte est effectué, le plus souvent, en dehors de l'intervention de la commission. La moitié des dépôts de plainte en 2012 ont été réalisés avant examen du dossier en commission qui relève par ailleurs de fâcheuses omissions et intervient dans ce cas pour qu'il y soit remédié. Lorsque les œuvres non localisées à l'issue du récolement ont une valeur artistique majeure ou historique ou qu'elles relèvent d'un dépôt récent, la commission recommande le dépôt de plainte par les institutions dépositaires ou, lorsqu'elles sont défailtantes, par les institutions déposantes.

Jusque récemment, la commission était réticente à proposer le dépôt de plainte lorsque l'œuvre était insuffisamment documentée. Cependant, lors du groupe de pilotage de novembre 2012, l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) a conseillé à la commission de proposer des dépôts de plainte même en l'absence de documentation iconographique, dès lors que l'identification est néanmoins possible (comme dans le cas des portraits souverains). Ce service estime en effet que cette plainte permettant l'inscription dans sa base TREIMA (thesaurus de recherche électronique et d'imagerie en matière artistique), peut faciliter la recherche de cette nouvelle catégorie d'œuvres.<

Tableau n°10
Nombre d'œuvres concernées par des propositions de dépôts de plainte
validées par la commission

	Œuvres concernées par une demande de plainte fin 2012	Œuvres concernées par une demande de plainte en 2013	Œuvres concernées par une demande de plainte fin 2013
Mobilier National	186	6	192
Total de plaintes validées	1 138	172 (+17 « spontanées »)	1 310 (+17 « spontanées »)

Source : CRDOA (au 31 janvier 2013)

L'évaluation, plus précise cette année du nombre total des plaintes validées, résulte d'une exploitation systématique des bases documentaires. En 2013 Seules 6 ont été proposées par le Mobilier national sur un total de 175 plaintes proposées par des déposants, auxquelles il convient d'ajouter 17 plaintes spontanées des dépositaires.

Il est très difficile pour la commission d'être tenue informée du traitement réservé à ces plaintes par les parquets. Ses investigations récentes semblent indiquer que la plupart des demandes font l'objet d'un classement par les procureurs de la République. Cependant, la démarche a pour principal intérêt d'inscrire l'œuvre dans les bases de l'OCBC et de la Gendarmerie nationale et de faciliter ainsi les recherches. A plusieurs reprises dans le passé, le ministre de la Culture a attiré l'attention du Garde des sceaux sur la nécessité d'informer les procureurs. La commission s'efforcera d'étudier avec ses correspondants au ministère de la justice les voies d'un possible suivi plus précis.

Tableau n°11
Etat des œuvres déposées par le Mobilier national ayant fait l'objet de dépôt de plaintes en 2013

Dépositaire	Nature des objets	Observations
Services du Premier ministre	3 œuvres : Une table de décharge époque Empire (valeur 2000€) une chaise époque Régence (valeur 7000€) un guéridon Restauration (valeur 4000€)	
Ministère des Outre-mer	3 œuvres : une paire de fauteuils GMT 28356/1 et 2 une bibliothèque basse GME 7591	

b) Les propositions d'émission de titre de perception et l'état de leur recouvrement

Le mobilier national n'a demandé et plus encore émis qu'une très faible part des titres de perception examinés par la commission.

Tableau n°14
Liste des œuvres ayant fait l'objet d'émission de titre de paiement

Nature des oeuvres	Date et montant de la proposition	État de recouvrement
Un fauteuil contemporain d'après Marc Alessandri	GP du 20/10/2009 700€	Payé le 18/12/2009
Un fauteuil de bureau par Alain Richard	COM du 16/09/2009 5 000€	Payé le 7/12/2011
Un paravent sérigraphié par Titus-Carmel Un lampadaire halogène	GP du 23/09/2010 1 587€*	À émettre **
Une lampe de bureau d'après Jean-Michel Wilmotte	GP du 27/11/2012 600€ ***	En cours d'émission
Obélisque en biscuit de Sèvres	GP du 17/10/2013 1 500€	A émettre

* La somme d'origine de 15 587€ a été ramenée à 1587 € en raison de l'identification du paravent de Titus Carmel non comme un original mais comme une sérigraphie.

** Le Mobilier national étant un service à compétence nationale dépendant du ministère de la culture et de la communication, il n'a, pour l'instant, pas été possible de trouver un moyen comptable de faire effectuer ce règlement pour lequel le ministère avait donné son accord.

*** Une facture d'un montant de 2 000€ avait été émise en 2012 pour cet objet, elle a été ramenée à 600€ montant indiqué sur la feuille de dépôt de l'objet.

Tableau n°15
Mise en œuvre de l'émission des titres de perception par les déposants
concernant tous les dépositaires jusque fin 2013

	MAEDI	Autres ministères	Autres dépositaires	Total de propositions d'émission de titres	Total des titres de perception émis	Paiements effectués par les dépositaires
Mobilier national	5 000€	3 687€	700€	9 387€	5 700€	5 700€
Total des déposants (MN inclus)	298 400€	184 987€	32 500€	515 887€	378 600€	293 850€

Source : CRDOA au 24/06/2014

